



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE (NACE 15) - 2005.

Janvier 2008

1. Introduction

Ce rapport a été établi sur la base des données communiquées par les entreprises d'assurance à la Banque de données du Fonds des Accidents du Travail (F.A.T.). Ces données portent sur l'ensemble des accidents déclarés dans le secteur.

Depuis le 1er janvier 2005, un nouveau mode de transfert des données entre les entreprises d'assurances et le FAT est en application dans le cadre du projet "Liaison Electronique Accidents du travail" (LEA). Ce nouveau mode de communication peut expliquer certaines ruptures par rapport aux données des années antérieures ; ainsi la collecte plus précoce des informations de l'assureur sur la situation des dossiers d'accident au 31 décembre de l'année a entraîné une augmentation du pourcentage de cas avec prévision d'incapacité permanente. En 2005 également, de nouvelles variables décrivant de manière plus détaillée qu'auparavant le processus accidentel ont été introduites dans le cadre de l'harmonisation européenne des données sur les accidents du travail.

Le point de départ de la collecte des données reste cependant toujours la déclaration d'accident du travail reçue par les organismes assureurs agréés auprès desquels tous les employeurs sont tenus de s'assurer. Les employeurs ont également l'obligation de déclarer tous les accidents survenus au travail ou sur le chemin du travail à leur organisme assureur qui les transmet au FAT. Ce sont ces assureurs qui indemnisent les victimes d'accidents du travail ou d'accidents sur le chemin du travail pour le secteur privé. Les données accidents du travail sont complétées par des données relatives à l'emploi et à la taille des entreprises fournies par l'Office National de la Sécurité Sociale (O.N.S.S.).

Ce rapport concerne les accidents du travail survenus dans le secteur de l'industrie alimentaire (NACE - CODE 15). Ce secteur fait partie des dix secteurs d'activité économique dans lesquels le risque d'accident, tant en termes de fréquence que de gravité est le plus important.

2. Les Industries alimentaires - Nace 15

Les industries alimentaires transforment les produits de la culture, de l'élevage ou de la pêche, en aliments et en boissons pour l'homme ou l'animal, et comprennent aussi la production de divers produits intermédiaires non directement alimentaires.

La division est organisée en sous-filières : Viandes, poissons, fruits et légumes, corps gras, produits laitiers, meunerie et travail du grain, aliments pour animaux, autres filières alimentaires (boulangeries et pâtisseries, biscotterie et biscuiterie, pâtisserie de conservation, fabrication de sucre, chocolateries et confiseries, fabrication de pâtes alimentaires, transformation du thé et du café, fabrication de condiments et assaisonnements, préparations homogénéisées et aliments diététiques, ...) et boissons.

a) Emploi dans le secteur en 2005

Répartition* du volume de travail en Equivalents Temps Plein dans le secteur de l'industrie alimentaire suivant le statut du travailleur.

	Ouvriers	Employés	Total
Industries alimentaires	48 716,6	24 386,7	73 103,3

*ONSS, brochure beige au 30 juin 2005

b) Répartition* du volume de travail en Equivalents Temps Plein dans le secteur de l'industrie alimentaire suivant le genre du travailleur.

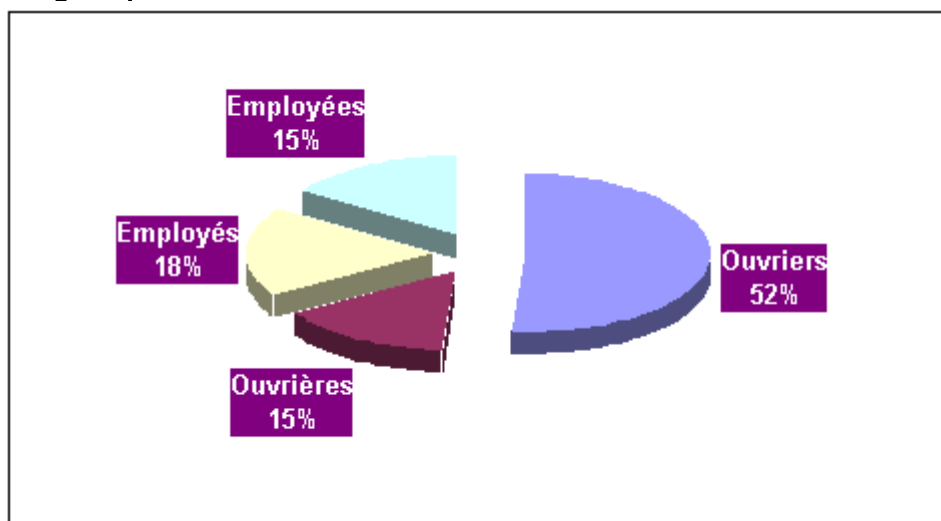
	Hommes	Femmes	Total
Industries alimentaires	51 098,1	22 005,2	73 103,3

*ONSS, brochure beige au 30 juin 2005

D'après ces deux tableaux nous pouvons constater que :

- 67% des travailleurs de cette branche d'activité sont des travailleurs manuels et 33% des travailleurs intellectuels ;
- 70% des travailleurs du secteur de l'industrie alimentaire sont des hommes et 30% des femmes.

c) Répartition en pourcentage du volume de l'emploi du Nace 15 selon le genre et la catégorie professionnelle - 2005



Source : Onss, année 2005

d) Répartition en pourcentage du volume de l'emploi du Nace 15 selon les sous-secteurs d'activité. - 2005

Nace	Sous-secteur d'activité	%
15.1	Industrie des viandes	16,3%
15.2	Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits à base de poissons	0,9%
15.3	Transformation et conservation de fruits et légumes	8,6%
15.4	Industrie des corps gras	1,4%
15.5	Industrie laitière	8,3%
15.6	Travail des grains et fabrication de produits amylacés	3,0%
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	4,1%
15.8	Autres industries alimentaires *	44,2%
15.9	Industrie des boissons	13,3%

Onss, 2005

*boulangeries et pâtisseries, biscotterie et biscuiterie, pâtisserie de conservation, fabrication de sucre, chocolateries et confiseries, fabrication de pâtes alimentaires, transformation du thé et du café, fabrication de condiments et assaisonnements, préparations homogénéisées et aliments diététiques

3. Comparaison entre les deux études du secteur de l'industrie alimentaire (1998 et 2005)

La dernière étude réalisée par le service de la banque de données sur le secteur alimentaire concernait les chiffres relatifs aux accidents du travail de l'année 1998. On trouvera ci-dessous un tableau comparant l'emploi, les accidents et les taux de 1998 et 2005.

Nace 15 - 1998-2005

	1998	2005
Nombre de travailleurs *	87 205	88 979
Nombre d'accidents sur le lieu du travail	8 381	6 073
Taux de fréquence	33,5	30,45
Taux de gravité réel	0,70	0,63
Taux de gravité global	2,58	2,11

* Onss - Effectifs

Le tableau ci-après présente une comparaison chiffrée par sous-secteurs (Nace 4 pour 1998 et Nace 5 pour 2005). On peut constater une diminution des accidents du travail par rapport à 1998, alors que l'emploi a augmenté globalement dans le secteur de 2% entre les deux années.

Comparaison chiffrée des résultats des études du secteur de l'industrie alimentaire par sous-secteurs entre 1998 et 2005

Nace 4 (1998)*	Nace 5 (2005)	Nombre d'accidents		
		1998	2005	variation
1511/12 Production et transformation de viande Production et transformation de viande et de volailles	15111 Production de viande fraîche 15121 Production de viande fraîche de volailles 15122 Production de viande surgelée de volailles	1.373	1.087	-20,8%
1513/20 Production de produits à base de viande et de conserves de viandes Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits à base de poisson	15131 Préparation de produits frais à base de viande et de conserves de viande 15132 Préparation de produits surgelés à base de viande 15201 Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson 15202 Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson	853	762	-10,7%
1531/33 Transformation et conservation de pommes de terre Préparation de jus de fruits et de légumes	15311 Transformation et conservation de pommes de terre 15312 Production et préparation s surgelées à base de pomme de terre 15331 Transformation et conservation de légumes 15332 Production de légumes surgelés 15333 Transformation et conservation de fruits	683	607	-11,1%
1551/52 Fabrication de produits laitiers Fabrication de glaces de consommation	15510 Fabrication de produits laitiers 15520 Fabrication de glaces de consommation	947	499	-47,3%
1581 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	15811 Boulangeries industrielles 15812 Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	909	841	-7,5%
1582/83/84 Biscotterie et biscuiterie Fabrication de sucre Chocolaterie, confiserie	15820 Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation 15830 Fabrication de sucre 15840 Chocolaterie, confiserie	1.173	696	-40,7%
1586/96/98 Transformation du thé et du café Brasserie Industrie des eaux minérales et de boissons rafraîchissantes	15860 Transformation de thé et du café 15960 Production de bière 15980 Industrie des eaux minérales et de boissons rafraîchissantes	1424	511	-64,1%
Autres sous-secteurs		1019	1070	5,0%
Total		8381	6073	-27,5%

* Sous-secteurs déterminés par l'IPF (Institut de Formation professionnelle de l'industrie du secteur alimentaire) en fonction de leur homogénéité relative au plan de l'activité réalisée et en faisant en sorte que le nombre d'accidents, pour chaque sous-secteur, ne descende pas trop sous le millier pour que les résultats statistiques soient suffisamment significatifs. (Etude Industries alimentaires - 1998 - Note au CTP du 26/09/2000)

4. Etude des accidents du travail survenus en 2005 dans le secteur de l'industrie alimentaire.

L'étude du secteur de l'industrie alimentaire dont les tableaux figurent en annexe se divise en quatre parties distinctes :

- un aperçu général du secteur de l'industrie alimentaire dans l'ensemble du secteur privé (tableaux 1 et 2 de l'**annexe I**)
- une analyse du secteur lui-même entre 2001 et 2005 et de manière plus approfondie en 2005 (tableaux 3 à 25 de l'**annexe II**)
- une analyse des sous-secteurs en Nace 5 positions : Les principales caractéristiques des accidents des 10 sous-secteurs les plus importants de l'industrie alimentaire sont présentées dans les tableaux 30 à 39 de l'annexe III. Dans cette annexe figurent également les taux de fréquence et de gravité calculés pour les sous-secteurs en Nace 4 positions (tableau 27) (**annexe III**)
- une analyse du processus accidentel dans le secteur de l'industrie alimentaire à partir des 6 principales formes de contact-modalité de la blessure (tableaux 40 à 76 de l'**annexe IV**)

4.1 APERÇU GÉNÉRAL (ANNEXE I)

Au cours des 5 dernières années, tandis que le volume de l'emploi croît dans l'ensemble du secteur privé, le secteur alimentaire est un secteur dans lequel ce volume tend à être stable. Comme pour l'ensemble du secteur privé, les accidents du travail diminuent également dans le secteur de l'industrie alimentaire. (Tableau 1 et 2)

L'augmentation en 2005 du nombre d'accidents avec prévision d'incapacité permanente, tant pour l'ensemble que pour le secteur de l'industrie alimentaire, est à mettre en relation avec le nouveau mode de transmission, plus précoce que par le passé, des données vers le FAT. (Tableau 1)

4.2 ANALYSE DU SECTEUR (ANNEXE II)

Il n'existe pas de différences significatives entre le secteur de l'industrie alimentaire et l'ensemble du secteur privé, si ce n'est une représentation très importante des ouvriers parmi les victimes d'accidents sur les lieux du travail.

En effet, l'analyse du processus accidentel montre que beaucoup plus souvent que dans l'ensemble du secteur privé, les accidents surviennent alors que la victime réalise des travaux directement liés à la production. Mais il s'agit là d'une caractéristique des industries manufacturières. (Tableau 19)

La distribution des accidents selon l'âge nous fait remarquer que les jeunes travailleurs sont plus fréquemment accidentés, mais c'est chez les travailleurs plus âgés que l'on observe généralement une fréquence plus élevée des accidents graves (tableau 16).

L'analyse des accidents selon la taille de l'entreprise interpelle par une fréquence particulière des accidents avec prévision d'incapacité permanente dans les entreprises de 20 à 49 travailleurs ainsi que dans celles de 100 à 199 travailleurs. En ce qui concerne les accidents les plus graves, les taux se concentrent dans les entreprises de moins de 200 travailleurs (tableau 18)

Caractéristiques des accidents du travail dans le secteur

L'analyse du processus accidentel montre que beaucoup plus souvent que dans l'ensemble du secteur privé, les accidents surviennent alors que la victime réalise des travaux directement liés à la production. Mais il s'agit là d'une caractéristique des industries manufacturières. On peut noter de ce fait pour le secteur alimentaire que le risque encouru est plus important pour les hommes que pour les femmes car ils sont majoritairement des travailleurs manuels et de ce fait exercent des métiers plus à risque alors que les femmes exercent le plus souvent un travail intellectuel. (Tableaux 11,12 et 28).

Les premières déviations listées lors de la distribution des accidents du travail dans le secteur alimentaire sont les mêmes que celles relevées pour l'ensemble du secteur privé, à savoir les mouvements non coordonnés et gestes intempestifs, les glissades ou trébuchement avec chute et chutes de personnes de plein pied, les pertes de contrôle d'objets manipulés et d'outils à main et les glissades ou effondrements d'agents matériels tombant sur la victime. Selon le genre, on peut noter également l'apparition des mêmes déviations précitées, avec la particularité que pour les femmes, ce sont les glissades et trébuchement avec chutes qui prévalent suivies des mouvements non coordonnés et des pertes de contrôle d'objets ou d'outil à main ; chez les hommes, viennent en premier lieu les mouvements non coordonnés et gestes intempestifs, suivis de pertes de contrôle d'outils à main et des glissades, trébuchements avec chutes et chutes de personnes de hauteur, déviations intimement liées au travail de type manuel dont font partie en majorité les hommes.

Comme c'est le cas pour l'ensemble du secteur privé d'une manière générale, ce sont les matériaux qui constituent les principaux agents matériels liés à la dernière déviation dans le secteur de l'industrie alimentaire avec une fréquence relative de 18.5% contre 27% dans l'ensemble du secteur privé. (Tableau 21)

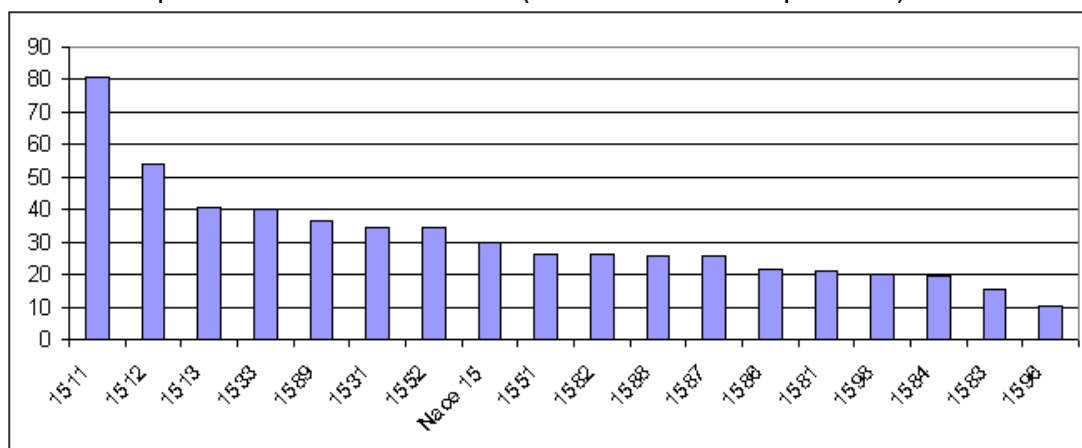
4.3 ANALYSE DES ACCIDENTS DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE PAR SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ANNEXE III)

Dans l'annexe III sont reprises les distributions des accidents et de leurs conséquences selon les sous-secteurs en Nace 5 positions (tableau 26).

L'accent a été mis plus particulièrement, dans les tableaux 30 à 39, sur les 10 secteurs (Nace 5) les plus importants. Pour chacun de ces secteurs, sont repris dans les tableaux les formes les plus fréquentes des caractéristiques des accidents (type de travail, déviation, agent matériel, contact-modalité de la blessure, nature et siège de la lésion).

Le tableau 27 reprend les taux de fréquence et de gravité des secteurs en Nace 4 positions. Dans le graphique figurant ci-dessous sont repris les taux de fréquence de 2005 des sous-secteurs pour lesquels on compte plus de 2 millions d'heures prestées cette année-là.

Taux de fréquence des secteurs nace 4 (>2.000.000 heures prestées)-2005



Il apparaît que les trois secteurs ayant les taux de fréquence les plus élevés relèvent de l'industrie de la viande (Nace 151). Ces trois secteurs ont pris à leur compte 16% des heures prestées en 2005.

En 1998 (étude précédente), les 3 taux de fréquence les plus élevés étaient déjà le fait des secteurs 1511-Production et transformation de viande et 1512-Production et transformation de viande de volailles, entre lesquels s'intercalait le secteur 1531-Transformation et conservation de la pomme de terre.

4.4 ANALYSE APPROFONDIE DES 6 PRINCIPAUX CONTACTS-MODALITÉS DE LA BLESSURE

En analysant les accidents survenus avec les 6 contact-modalités de la blessure retenus et représentant environ 59% des accidents du secteur, nous constatons qu'en moyenne 76% des victimes sont des hommes et 24% des femmes. (Tableaux 22 et 23)

Les travailleurs manuels sont beaucoup plus touchés bien-entendu (93.2%) du fait que les principaux types de travail concernés dans les accidents sont liés à la production, le stockage ou la maintenance, la réparation, ... ou encore la mise en place, la préparation, l'installation, le montage, le désassemblage et le démontage. Parmi ces travailleurs manuels, la proportion des hommes victimes d'accident du travail est de 79.2% et la tranche d'âge la plus concernée est celle des 30-39 ans pour ces derniers. Les femmes ouvrières victimes d'accident du travail sont quant à elles sur-représentées dans la classe d'âge des 40-49 ans. (Tableaux 45, 46)

Chez les travailleurs intellectuels (6.8% des accidents), 63% des victimes sont des hommes et 37% des femmes ; les accidents surviennent le plus aux hommes et aux femmes de 30-39 ans. (Tableaux 43, 44)

La distribution en fréquence relative des suites des accidents du travail selon le contact-modalité de la blessure nous fait remarquer que les contact-modalités qui présentent le plus d'accidents ayant pour conséquence une incapacité temporaire sont le « 63 - coincement et écrasement entre » (10.9%) et le « 31 - mouvement

vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute » (10.4%), suivi de « 71 - Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique » (9.3%). (Tableau 22)

Voici, suivant l'ordre décroissant de fréquences des accidents survenus avec les 6 contact-modalités de la blessure, une analyse plus détaillée des circonstances des accidents. (Tableau 40)

**51 - Contact avec agent matériel coupant
(812 acc / 6073 soit 13.4% et 41 acc avec IP / 460 soit 5.0%)**

Les victimes entrent en contact avec un agent matériel coupant principalement lors de travaux de production (55.9%), de tâches commerciales de type achat, vente et services associés (7.4%) ainsi que lors de travaux de mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage et démontage.

Les dernières *déviations* associées à ces accidents sont souvent la perte totale ou partielle de l'outil à main ou de la matière travaillée (47.8%), les mouvements non coordonnés, gestes intempestifs et inopportuns (14.8%) suivis de pertes totales ou partielles de contrôle de l'objet porté, déplacé ou manipulé (11.8%).

Les *agents matériels* liés à la déviation qui interviennent au cours de ces accidents sont bien-entendu les outils à main non motorisé, servant à couper ou séparer (46.7%), les outils mécaniques à main pour couper et séparer (6.3%), ainsi que les outils à main non motorisés utiles pour travaux de cuisine. Les *lésions* se retrouvent principalement sous la *forme* de plaies (84.4%), de traumatismes superficiels (10.2%) et d'amputations et énucléations (1.8%). Celles-ci touchent essentiellement les *sièges de lésion* tels que les doigts (62.4%), les mains (14.5%) et les avant-bras et poignets (8.7%).

51 « Contact avec agent matériel coupant »

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (55.9%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (7.4%) 43 « Tâche commerciale – achat, vente, services associés » (5.3%) 51 « Mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage, démontage » (5.2%) 52 « Maintenance, réparation, réglage, mise au point » (3.9%)
Déviations	43 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'outil à main ou de la matière travaillée par l'outil » (47.8%) 64 « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns » (14.8%) 44 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'objet, porté, déplacé, manipulé, ... » (11.8%) 41 « Perte, totale ou partielle de contrôle de machine ou de la matière travaillée par la machine » (6.7%) 63 « En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan » (2.2%)
Agent matériel	06.02 « Outils à main, non motorisés – pour couper, séparer » (46.7%)

	07.02 « Outils mécaniques à main – pour couper, séparer » (6.3%) 06.13 « Outils à main non motorisés – pour travaux de cuisine » (4.7%) 08.02 « Outils à main sans précision sur la motorisation – pour couper, séparer» (4.6%) 14.99 «Autres matériaux, objets, produits, éléments de machine du groupe » (3.7%)
Nature de lésion	41 « Autres plaies » (84.4%) 50 « Traumatismes superficiels » (10.2%) 40 « Amputations et énucléations » (1.8%) 55 « Contusions et écrasements » (1.5%) 99 « Autres traumatismes et traumatismes mal définis » (1.1%)
Siège de lésion	44 « Doigts » (62.4%) 43 « Mains » (14.5%) 42 « Avant-bras et poignets » (8.7%) 41 « Bras et coude » (3.9%) 19 « Siège de la tête non classé ailleurs » (2.2%)

31 - Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)
(738 acc / 6073 soit 12.2% et 77 acc avec IP / 460 soit 10.4%)

Les accidents résultant d'une chute apparaissent lorsque la victime effectue principalement des tâches de « production, transformation et traitement » (33.9%) suivies de celles de « circulation, y compris dans les moyens de transports » (9.6%) et de stockage (8.9%).

Les *déviations* principales lors de ces chutes sont les glissades ou trébuchement avec chute (46.2%), les chutes de personnes de hauteur (26.0%) et les glissades, chutes, effondrement d'agents matériels-supérieurs (4.6%).

Les *agents matériels* liés aux chutes sont le plus souvent les surfaces à niveau tels que les sols encombrés (29.7%) les toitures, les escaliers (parties de bâtiments en hauteur - fixes) (13.8%). Viennent ensuite les échafaudages, les échelles mobiles (constructions, surfaces en hauteur - mobiles) (5.3%).

Les *natures de lésion* les plus fréquentes consécutives à ces chutes sont les contusions et écrasements (34.6%), les entorses et foulures (23.0%) et les fractures » (11.8%).

Ces *lésions se situent* le plus souvent au niveau des chevilles et des pieds (14.4%), des genoux (13.4%) et du dos (10.3%) .

31 « Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute) »

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (33.9%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (9.6%) 61 « Circulation y compris moyens de transport » (8.9%) 12 « Stockage de tout type » (6.8%) 43 « Tâche commerciale – achat, vente, services associés » (6.5%)
Déviations	52 « Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne – de plein pied» (46.2%)

	51 « Chute de personne – de hauteur » (26.0%) 50 « Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne – non précisé » (4.6%) 33 « Glissade, chute, effondrement d’agent matériel – supérieur » (3.8%) 64 « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns » (3.4%)
Agent matériel	01.02 « Surfaces ou circulation à niveau - sols » (29.7%) 02.01 « Parties de bâtiments en hauteur - fixes » (13.8%) 02.03 « Constructions, surfaces en hauteur - mobiles » (5.3%) 02.02 « Constructions, surfaces en hauteur – fixes » (4.2%) 01.01 « Eléments de bâtiments, de constructions et obstacles par destination » (3.5%)
Nature de lésion	55 « Contusions et écrasements » (34.6%) 25 « Entorses et foulures » (23.0%) 10 « Fractures » (11.8%) 41 « Autres plaies » (10.2%) 99 « Autres traumatismes et traumatismes mal définis » (6.0%)
Siège de lésion	54 « Chevilles et pieds » (14.4%) 52 « Genou » (13.4%) 31 « Dos » (10.3%) 41 « Bras et coude » (7.2%) 33 « Poitrine » (6.2%)

53 - Contact avec agent matériel dur ou rugueux
(582 acc / 6073 soit 9.6% et 39 acc avec IP / 460 soit 6.7%)

56% environ des ces accidents surviennent lors de *travaux* de production, de transformation et de traitement principalement mais aussi lors de travaux de maintenance, de réparation, réglage et de mise au point (7.6%) ainsi que de stockage (5.7%).

Les *déviations* les plus fréquentes sont les mouvements non coordonnés, les gestes intempestifs et inopportuns (28.9%), les glissades ou trébuchement avec chutes (10.3%) et la perte totale ou partielle de contrôle d’objets (7.2%) et les *agents matériels* liés à ces déviations sont le plus souvent des matériaux, objets, produits ou éléments de machine du groupe 14 (11.2%), les éléments de bâtiments, de constructions et obstacles par destination (5.5%) ainsi que les surfaces ou circulations à niveau, les sols (4.5%). Les contusions (31.4%), les plaies (29.4%) et les entorses et foulures (11.0%) figurent parmi les *natures de lésions* les plus fréquentes dans ce type d’accident et ces *lésions sont localisées* principalement sur les doigts (17.7%), les chevilles (11.0%) et la région crânienne (8.4%).

53 « Contact avec agent matériel dur ou rugueux»

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (41.9%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (14.1%) 43 « Maintenance, réparation, réglage, mise au point »
-----------------	---

	(7.6%) 12 « Stockage de tout type » (5.7%) 51 « Mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage, démontage » (5.3%)
Déviations	64 « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns » (28.9%) 52 « Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne – de plein pied » (10.3%) 44 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'objet, porté, déplacé, manipulé, ... » (7.2%) 43 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'outil à main ou de la matière travaillée par l'outil » (4.3%) 63 « en étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan » (4.3%)
Agent matériel	14.99 « Autres matériaux, objets, produits, éléments de machine du groupe » (11.2%) 01.01 « Eléments de bâtiments, de constructions et obstacles par destination » (5.5%) 01.02 « Surfaces ou circulation à niveau – sols » (4.5%) 10.99 « Autres machines et équipements fixes connus du groupe » (3.6%) 11.08 « Accessoires de stockage, rayonnages, pelletiers, palettes » (3.1%)
Nature de lésion	55 « Contusions et écrasements » (31.4%) 41 « Autres plaies » (29.4%) 25 « Entorses et foulures » (11.0%) 50 « Traumatismes superficiels » (7.6%) 99 « Autres traumatismes et traumatismes mal définis » (7.6%)
Siège de lésion	44 « Doigts » (17.7%) 54 « Chevilles » (11.0%) 11 « Région crânienne » (8.4%) 52 « Genou » (7.9%) 43 « Mains (à l'exception des doigts seuls) » (6.7%)

63 - Coincement, écrasement - entre
(562 acc / 6073 soit 9.3% et 61 acc avec IP / 460 soit 10.9%)

Ici encore, 52% des accidents avec coincement ou écrasement de membres entre les agents matériels concernés surviennent pendant un *travail* de production. Puis viennent les tâches de maintenance, de réparation et de réglage (8.9%) et celles de stockage (8.9%).

Les premières *déviations* sont identifiées comme étant des mouvements non coordonnés et gestes intempestifs (16.2%), des pertes de contrôle de la machine ou de la matière travaillée (15.5%) ainsi que le fait d'être attrapé ou entraîné par quelque chose ou par son élan (13.5%). Les *agents matériels* associés aux déviations dans ce type d'accidents sont le plus souvent les autres matériaux, objets, produits et éléments de machine (8.2%), les dispositifs mobiles de manutention, les chariots motorisés ou non, les brouettes et transpalettes (7.3%) ainsi que les machines et les machines à conditionner, emballer, remplir, étiqueter et fermer (6.9%). Les *lésions* qui apparaissent sont principalement les contusions et écrasements (44.0%), les

plaies (24.7%) et les fractures (9.8%) et celles-ci sont *localisées* principalement sur les doigts (57.5%), les mains (18.7%) et les chevilles (8.5%).

63 « coincement, écrasement entre »

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (42.5%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (9.4%) 12 « Stockage de tout type » (8.9%) 52 « Maintenance, réparation, réglage, mise au point » (8.9%) 51 « Mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage, démontage » (8.2%)
Déviaton	64 « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns » (16.2%) 41 « Perte, totale ou partielle de contrôle de machine ou de la matière travaillée par la machine » (15.5%) 63 « En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan » (13.5%) 44 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'objet, porté, déplacé, manipulé, ... » (12.6%) 42 « Perte totale ou partielle de contrôle de moyen de transport – d'équipement de manutention » (9.4%)
Agent matériel	14.99 « Autres matériaux, objets, produits, éléments de machine du groupe » (8.2%) 11.04 « Dispositifs mobiles de manutention, chariots motorisés ou non de manutention, brouette, transpalettes » (7.3%) 10.16 « Machines à conditionner, emballer, remplir, étiqueter, fermer » (6.9%) 10.99 « Autres machines et équipements fixes connus du groupe » (6.4%) 11.01 « Convoyeurs fixes, matériels et systèmes de manutention continue – à tapis, escaliers roulants, téléphériques, transporteurs » (3.6%)
Nature de lésion	55 « Contusions et écrasements » (44.0%) 41 « Autres plaies » (24.7%) 10 « Fractures » (9.8%) 25 « Entorses et foulures » (5.5%) 50 « Traumatismes superficiels » (4.8%)
Siège de lésion	44 « Doigts » (57.5%) 43 « Mains (à l'exception des doigts seuls) » (18.7%) 54 « Chevilles » (8.5%) 42 « Avant-bras et poignets » (5.7%) 41 « Bras et coudes » (1.8%)

71 - Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique
(507 acc / 6073 soit 8.3% et 47 acc avec IP / 460 soit 9.3%)

Les travaux en sur-représentation dans les accidents présentant ce type de contact-modalité de la blessure sont les travaux de production (39.3%), le stockage (10.5%) et les travaux de maintenance, de réparation, de réglage et de mise au point (8.9%). Les *déviations* les plus notées sont les mouvements pour soulever, porter ou se lever (23.5%), les mouvements non coordonnés (21.7%) et les faux pas et glissades sans chute (10.1%). Les *agents matériels* associés à ces déviations sont les sols et autres surfaces à niveau (10.5%), les charges manutentionnées à la main (10.5%) et les emballages divers, petits et moyens, mobiles (bennes, récipients divers, bouteilles, caisses, extincteurs) (7.7%). Les entorses et foulures (37.7%), les contusions et écrasements (17.4%) ainsi que les commotions et autres traumatismes internes (11.1%) sont les principales *natures de lésion* de ces accidents et les régions du corps les plus touchées ici sont essentiellement le dos (33.9%), les chevilles et pieds (19.9%) et les épaules (7.7%).

71 « Contrainte physique – sur le système musculo-squelettique »

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (39.3%) 12 « Stockage de tout type » (10.5%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (9.9%) 52 « Maintenance, réparation, réglage, mise au point » (8.9%) 61 « Circulation y compris dans les moyens de transport » (8.2%)
Déviation	71 « En soulevant, en portant, en se levant » (23.5%) 64 « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns » (21.7%) 75 « En marchant lourdement, faux pas, glissade – sans chute » (10.1%) 72 « En poussant, en tractant » (8.7%) 52 « Glissage ou trébuchement avec chute, chute de personne – de plein pied), ... » (8.5%)
Agent matériel	01.02 « Surfaces ou circulation à niveau – sols » (10.5%) 14.12 « Charges manutentionnées à la main » (10.5%) 11.09 « Emballages divers, petits et moyens, mobiles (bennes, récipients divers, bouteilles, caisses, extincteurs) » (7.7%) 14.99 « Autres matériaux, objets, produits, éléments de machine du groupe » (6.9%) 11.08 « Accessoires de stockage, rayonnages, pelletiers, palettes » (6.5%)
Nature de lésion	25 « Entorses et foulures » (37.7%) 55 « Contusions et écrasements » (17.4%) 30 « Commotions et autres traumatismes internes » (11.1%) 41 « Autres plaies » (10.7%) 20 « Luxations » (9.5%)
Siège de lésion	31 « Dos » (33.9%) 54 « Chevilles et pieds » (19.9%)

32 « Epaule »	(7.7%)
52 « Genou »	(7.1%)
42 « Avant-bras et poignets »	(6.5%)

42 - Heurt par objet qui chute

(377 acc / 6073 soit: 6.2% et 26 acc avec IP / 460 soit 6.9%)

Les accidents au cours desquels un objet chute sur la victime surviennent au cours de *travaux* tels que la production, la transformation et le traitement (49.6%), le stockage (10.5%) et les travaux de mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage et démontage (6.1%).

Les *déviations* liées à ces types d'accidents sont bien-entendu le plus souvent les glissades, chutes, effondrements d'agent matériel - supérieur, suivies de pertes totales ou partielles de contrôle d'objets et de glissade, chute, effondrement d'agent matériel - de plein pied.

Les *agents matériels* liés à ces déviations sont principalement les matériaux, objets, produits, éléments de machines (13.8%), les emballages divers, petits et moyens, mobiles (bennes, récipients divers, bouteilles, caisses, extincteurs) (8.5%) et les charges manutentionnées à la main (7.4%).

Les *lésions* se présentent ici le plus souvent sous *forme* de contusions et écrasements (40.1%), de plaies (21.8%) et de fractures (8.5%) et *se situent* au niveau des chevilles et des pieds (17.0%), des doigts (13.0%) et de la région crânienne (9.0%).

42 « Heurt – Par objet qui chute»

Type de travail	11 « Production, transformation, traitement, de tout type » (36.6%) 10 « Production, transformation, traitement, de tout type, non précisé » (13.0%) 12 « Stockage de tout type » (11.7%) 51 « Mise en place, préparation, installation, montage, désassemblage, démontage » (6.1%) 44 « Tâche commerciale – achat, vente, services associés » (4.2%)
Déviations	33 « Glissade, chute, effondrement d'agent matériel – supérieur» (53.6%) 44 « Perte, totale ou partielle de contrôle d'objet, porté, déplacé, manipulé, etc.» (12.5%) 35 « Glissade, chute, effondrement d'agent matériel – de plein pied » (8.8%) 30 « Rupture, bris, éclatement, glissade, chute, effondrement d'agent matériel » (3.4%) 42 « Perte totale ou partielle de contrôle de moyen de transport – d'équipement de manutention » (1.9%)
Agent matériel	14.99 « Autres matériaux, objets, produits, éléments de machines, du groupe » (13.8%) 11.09 « Emballages divers, petits et moyens, mobiles (bennes, récipients divers, bouteilles, caisses, extincteurs) » (8.5%)

	14.12 « Charges manutentionnées à la main » (7.4%) 11.08 « Accessoires de stockage, rayonnages, pelletiers, palettes » (6.6%) 14.08 « Produits stockés – comprend les objets et emballages disposés dans un stockage » (5.3%)
Nature de lésion	55 « Contusions et écrasements » (40.1%) 41 « Autres plaies » (21.8%) 10 « Fractures » (8.5%) 25 « Entorses et foulures » (7.4%) 50 « Traumatismes superficiels » (6.9%)
Siège de lésion	54 « Chevilles et pieds » (17.0%) 44 « Doigts » (13.0%) 11 « Région crânienne » (9.0%) 43 « Mains » (7.7%) 42 « Avant-bras et poignets » (7.4%)

5. Glossaire

◇ Suite des accidents

- **Cas sans suite (CSS)** : tout accident sans incapacité de travail réparé exclusivement par la prise en charge des frais médicaux et/ ou de la perte de salaire le jour de l'accident.
- **Incapacité temporaire (I.T.)** : tout accident entraînant une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison du cas sans séquelle est prévue. Des frais médicaux peuvent aussi être payés comme dans les cas suivants.
- **Incapacité permanente (I.P.)** : tout accident ayant probablement des séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas eu de période d'incapacité temporaire partielle.
- **Accident mortel** : Tout accident entraînant la mort, immédiate ou non, de la victime.

◇ Indices de fréquence et de gravité

- **Le taux de fréquence (T.F.)** : c'est le nombre d'accidents par million d'heures prestées. Il est égal au nombre d'accidents (d'une incapacité temporaire d'un jour au moins ou mortels) multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.

Le nombre d'heures d'exposition aux risques est équivalent au nombre de jours ONSS convertis en équivalents temps plein et multiplié par 7,6 heures. Le nombre d'heures d'exposition au risque est extrapolé à partir des données ONSS, situation 30 juin.

- **Le taux de gravité réel (T.G.)** : ce taux est égal au nombre de journées calendrier réellement perdues multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Le taux de gravité global (T.G.G.)** : ce taux est égal à la somme de journées calendrier réellement perdues et du nombre de journées d'incapacité forfaitaire multiplié par 1.000 et divisé par le nombre

d'heures d'exposition aux risques. Pour le calcul du nombre de journées forfaitaires, la somme des taux d'incapacité est multipliée par 75 et les accidents mortels par 7.500.

◇ **Les variables**

- **Le type de travail** désigne la nature principale du travail, de la tâche (activité générale) faite par la victime au moment de l'accident.
- **La déviation** désigne le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident.
- **L'agent matériel associé ou lié à l'événement déviant** désigne le principal agent matériel associé ou lié à l'événement déviant.
- **Le contact - modalité de la blessure** désigne le contact qui a blessé la victime